



Bruxelles, le 16 janvier 2024
(OR. en)

5476/24

ECOFIN 51
UEM 14
SOC 24
EMPL 17
COMPET 55
ENV 52
EDUC 12
RECH 23
ENER 22
JAI 67
GENDER 8
ANTIDISCRIM 6
JEUN 10
SAN 32

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5022/24
Objet:	Examen annuel 2024 de la croissance durable – Conclusions du Conseil (16 janvier 2024)

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil sur l'examen annuel 2024 de la croissance durable, approuvé par le Conseil "Affaires économiques et financières" qui s'est tenu le 16 janvier 2024.

EXAMEN ANNUEL 2024 DE LA CROISSANCE DURABLE

– Conclusions du Conseil –

Le Conseil de l'Union européenne:

1. SOULIGNE que l'économie de l'Union reste résiliente, grâce notamment à la prise en temps utile de mesures fortes et coordonnées, malgré le ralentissement de 2023; Après la flambée des prix de l'énergie, l'activité économique dans l'UE s'est affaiblie dans un contexte de hausse des coûts de la vie et d'atonie de la demande extérieure, et alors que le durcissement de la politique monétaire se fait sentir sur l'économie; MET L'ACCENT sur le fait que les marchés du travail de l'UE restent solides, avec des taux de participation historiquement élevés et des taux de chômage faibles, en dépit de variations entre les États membres, les régions et les groupes de population; ESTIME que, bien que les incertitudes et les risques à la baisse pesant sur les perspectives économiques se soient accrus au cours des derniers mois, en raison principalement des tensions géopolitiques et de leurs répercussions sur la volatilité des marchés de l'énergie, une reprise progressive de la croissance devrait intervenir 2024, soutenue par un marché du travail toujours solide et par la poursuite du processus de désinflation;
2. SOUSCRIT largement aux défis priorités économiques définies dans l'examen annuel 2024 de la croissance durable; PREND ACTE des quatre axes de la durabilité compétitive, à savoir la stabilité macroéconomique compétitive, la durabilité environnementale, la productivité et l'équité; SOULIGNE qu'il est nécessaire de préserver la stabilité économique, budgétaire et financière et de remédier aux déséquilibres macroéconomiques; MET EN EXERGUE l'importance que revêtent des actions rapides et coordonnées pour renforcer la compétitivité et la résilience de l'économie de l'Union, l'accent étant mis sur les défis à venir, notamment en ce qui concerne la transition écologique et numérique et le vieillissement de la population;

3. APPELLE L'ATTENTION sur le fait que, si les politiques devraient rester souples compte tenu de l'incertitude qui règne, une orientation générale restrictive de la politique budgétaire en 2024 est appropriée pour renforcer la viabilité des finances publiques et éviter d'alimenter les pressions inflationnistes; SE FÉLICITE que la plupart des États membres prévoient de mettre fin à leurs mesures de soutien à l'énergie et CONVIENT que les mesures d'aide d'urgence dans le domaine de l'énergie qui subsistent devraient être progressivement supprimées dès que possible en 2024 et que les économies correspondantes devraient être utilisées pour réduire les déficits publics; INSISTE sur le fait que la stratégie budgétaire devrait viser à renforcer la viabilité budgétaire, à reconstituer des réserves budgétaires, à accroître la croissance durable et à renforcer la résilience de l'Union face aux défis futurs; NOTE AVEC SATISFACTION que l'investissement public devrait augmenter dans la grande majorité des États membres de l'UE, contribuant de manière notable au renforcement de la compétitivité de l'UE, et RAPPELLE qu'il importe d'assurer l'absorption effective de la facilité pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE; MET EN AVANT la nécessité de poursuivre des réformes structurelles ambitieuses et des investissements productifs, y compris dans le cadre de priorités communes, telles que la transition écologique et numérique, la sécurité énergétique, le renforcement de la productivité et de la résilience, ainsi que les capacités de défense, tout en préservant le marché unique en tant qu'élément essentiel de l'autonomie stratégique ouverte; MET L'ACCENT sur le rôle essentiel de l'investissement privé à cet égard;
4. ESTIME qu'il est nécessaire d'améliorer encore les conditions-cadres pour stimuler l'investissement privé et la productivité. Il s'agit notamment de réduire la charge et des goulets d'étranglement administratifs en appliquant les règles existantes et en supprimant les obstacles, y compris aux niveaux régional et local, et de développer les compétences nécessaires aux transitions écologique et numérique; CONVIENT qu'il est capital, si l'on veut renforcer le marché unique, de promouvoir un environnement équitable et favorable aux entreprises pour les petites et moyennes entreprises; CONSIDÈRE que le renforcement de l'industrie "zéro net" de l'UE est essentiel pour fournir les technologies et les composants nécessaires à la réalisation du pacte vert pour l'Europe et que des chaînes d'approvisionnement résilientes et diversifiées sont primordiales pour que l'industrie européenne reste compétitive;

5. **INSISTE** sur le fait qu'il est crucial de disposer d'un secteur financier résilient et de maintenir le flux de crédit dans l'économie, y compris dans une conjoncture économique difficile; **MET EN ÉVIDENCE** l'importance qu'il y a à achever l'union bancaire et la nécessité d'un programme suffisamment ambitieux pour poursuivre le développement de l'union des marchés des capitaux, étant donné que des marchés des capitaux européens profonds et intégrés contribuent à accroître la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale et à promouvoir la contribution du secteur privé aux besoins supplémentaires en investissements verts et numériques;
6. **MET EN EXERGUE** l'importance que revêt le recours à la facilité pour la reprise et la résilience afin de renforcer la durabilité compétitive de l'UE; **DEMANDE** la mise en œuvre intégrale et effective des plans pour la reprise et la résilience jusqu'en 2026, y compris les mesures liées à REPowerEU; **SOULIGNE** qu'il importe de mettre en œuvre les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen et **NOTE** la pertinence des recommandations nouvelles ou adaptées pour relever les défis les plus récents;
7. **NOTE** que le Semestre européen en 2024 continuera d'être lié à la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience et à la nécessité d'assurer la complémentarité des réformes et des investissements avec d'autres instruments de financement de l'Union; **MET L'ACCENT** sur le fait qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques; **DEMANDE** que le Semestre européen reste principalement axé sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi, y compris sur les défis en matière de réforme et d'investissement qui ne sont pas abordés dans les plans pour la reprise et la résilience, et que l'on évite les chevauchements entre les différents axes de travail de surveillance; **APPELLE L'ATTENTION** sur le rôle essentiel de la surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen et **DEMANDE** qu'un calendrier approprié soit établi pour le paquet de printemps;
8. **MET EN AVANT** l'importance que revêt un cadre de gouvernance économique révisé pour renforcer la coordination des politiques économiques et **INVITE** les États membres à fournir en temps utile des orientations cohérentes.